



Registre nominatif d'alerte (pandémie, canicule, solitude...)

«Durant l'été 2003, une vague de chaleur exceptionnelle s'est installée sur la France amenant les pouvoirs publics à élaborer un plan «Canicule» national reposant sur la mobilisation de tous et visant à repérer les personnes à risque et isolées. La mise en place d'un registre nominatif confidentiel est l'une des actions concrètes permettant de recenser et d'identifier les personnes âgées, handicapées et pouvant souffrir d'isolement. Depuis la crise du COVID-19, ce document a évolué en «Registre de crise sanitaire» et ce afin d'activer dans les meilleurs délais et quelle que soit la nature de l'urgence une cellule de veille et d'appels téléphoniques.»

Modalités d'inscription :

Un formulaire d'inscription est à retirer au Pôle Seniors ou à télécharger sur le site de la ville de Romans et à retourner dûment rempli afin d'officialiser l'inscription. Cette dernière est validée par l'envoi d'un accusé de réception.

Fonctionnement :

Lorsque la Préfecture ou une autre institution déclenche une alerte comme la canicule, le CCAS active sa cellule de veille et le protocole d'intervention est mis en œuvre avec le soutien de la Croix-Rouge. Des appels téléphoniques sont réalisés afin de s'assurer que tout aille bien pour chacune des personnes inscrites sur le registre de crise.

Si besoin, une équipe peut se rendre au domicile pour partager des conseils, donner un brumisateur dans le cadre de fortes chaleurs et alerter les secours si la situation l'exige.



Contact : **Pôle Seniors**
La Villa Boréa
Rue Descartes
26100 Romans-sur-Isère
Tel. 04 75 71 37 26
seniors@ville-romans26.fr
bbertrand@ville-romans26.fr

Accueil administratif :
Le lundi, mardi, mercredi,
jeudi de 9h à 12h et
de 13h30 à 17h
Le vendredi de 9h à 12h
[+]d'infos sur :
ville-romans.fr



ROMANS
SUR
ISÈRE

CCAS
Centre Communal
d'Action Sociale